Lycée général et technologique
Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry - BP 581
64012 PAU

http://www.lycee-saint-john-perse.fr

☎ 05 59 62 73 11
05 59 32 26 80

ce.0641732k@ac-bordeaux.fr

Année scolaire 2025/2026

Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Jeudi 25 juin 2026.

Lycée Saint-John Perse – Salle 29.

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le jeudi 25 juin 2026 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 17 membres sur 29 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe).

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h09

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par M Garret, représentant des personnels enseignants

M Drappier précise qu'à la suite des élections municipales de nouveaux membres de la municipalité et de l'agglomération siégeant au CA ont été désignés.

Point 1. Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 02 avril 2026 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Adopté

Point 2. Adoption de l'ordre du jour du conseil d'administration.

- Décisions budgétaires modificatives.
- Convention collecte produits chimiques.
- Convention énergie. Région. Marché 2027-2031.
- Régimes dans le cadre de la Tarification Solidaire.
- Convention Marchés alimentaires
- Autorisation de recrutement des AED année scolaire 2026/2027
- Forfait mobilité durable AED.
- Attribution des logements.

- Règlement intérieur 2026/2027
- Programme prévisionnel des actions pédagogiques – Voyages et sorties. 2026/2027.
- Voyages à Chester année 2026/2027. Bilan du voyage 2026.
- Prix Sony Labou Tansi. 2027
- Perspectives rentrée 2026
- Point Parcoursup

M Drappier propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Indemnité gestion Erasmus DDFPT
- Convention maintenance des équipements énergétiques
- Dates de stages BTS

- **Questions diverses**
  - Deux questions ont été déposées par les représentants des personnels enseignants l'une concerne le dispositif EVARS et l'autre la mise en place d'un groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles au travail.

L'ordre du jour est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Adopté

Point 3. Décisions budgétaires modificatives.

Mme Loustaunau présente une DBM pour information concernant la répartition des crédits globalisés.
Elle indique que cette année la subvention de l'état est en baisse, elle passe à 3000€
La répartition de ces crédits est la suivante :
- 2400€ de crédits pour les frais de reprographie (facture CFC 2026)
- 600€ pour les stages en entreprise
-

Une seconde DBM est présentée, celle-ci concerne l'achat d'un Vidéoprojecteur interactif pour le pôle histoire-géographie ;
Mme Loustauanau explique qu'elle participe cette année aux conseils d'enseignement. Dans ce cadre, l'équipe d'histoire-géographie a souhaité le remplacement d'un vieux vidéoprojecteur par un nouveau interactif.
M Drappier précise qu'à terme ce type de matériel sera amené à remplacer dans toutes les salles les anciens TBI. Il y a par ailleurs une demande quasi-généralisée pour qu'à cette occasion soit repensée les espaces avec les tableaux et zone de projection dans de nombreuses salles. M Dramaillacq rappelle que des VPI ont déjà été installés dans des salles de mathématiques. Mme Castaings explique aux parents d'élèves les avantages pédagogiques des VPI.

Le conseil d'administration valide le prélèvement sur fonds de roulement de 1250€ pour l'achat d'un vidéoprojecteur interactif.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 39 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 4. Convention pour la collecte des produits chimiques

Mme Loustaunau présente la convention (document joint) d'adhésion au groupement de commandes de « GESTION PERENNE DES DECHETS TOXIQUES EN QUANTITE DISPERSEE 2027-2029» destinée aux lycées de l'académie de Bordeaux coordonné par le lycée Michel Montaigne de Bordeaux et le lycée Louis de Foix de Bayonne.

Adhésion marché DTQD 2027-2029
Le conseil d'administration valide l'adhésion au groupement d'achat "gestion pérenne des déchets toxiques en quantité dispersée" (convention jointe)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 44 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 5. Convention énergie. Région.

Mme Loustaunau explique qu'il est nécessaire que l'établissement adhère au groupement de commandes recommandé par la région pour l'achat d'électricité et de gaz naturel. En effet, ce groupement de commandes dédié est porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de Dordogne, des Landes, de Gironde, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, de Charente-Maritime, de la Creuse et de la Haute-Corrèze (respectivement SDE24, SYDEC, SDEEG, TE 47, TE64, SDEER, SDEC23 et le Syndicat de la Diège), Il permettra de négocier les tarifs au mieux. Ce qui est beaucoup plus difficile à faire pour l'établissement seul.

Adhésion marchés électricité et gaz 2027-2031
Le conseil d'administration valide l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz nature pour la période 2027-2031

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 43 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 6. Convention maintenance des installations énergétiques.

Mme Loustaunau présente la convention (document joint) d'adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à l'entretien, à la maintenance et à l'exploitation des installations énergétiques. Coordination par la région Nouvelle-Aquitaine.

Mme Stenier demande si l'éventuel changement de prestataire permettra la réparation du chauffage en salle de musculation ; Mme Loustaunau réponde malheureusement négativement car le problème vient du fait que le prestataire considère que ce n'est pas à lui de prendre en charge les réparations puisque le dysfonctionnement est lié à un défaut d'installation initial. La situation est entre les mains de la Région mais semble ne plus avancer. M Drappier regrette que la région ne soit pas plus impliquée dans la résolution de ce problème et qu'il faudra que l'on trouve une solution rapidement. Mme Steinier demande pourquoi la garantie décennale ne s'applique pas. Mme Loustaunau émet l'hypothèse que les réserves ont été levées.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à l'entretien, à la maintenance et à l'exploitation des installations énergétiques (pièce jointe).

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 42 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 7. Régimes dans le cadre de la tarification Solidaire pour l'hébergement et la restauration

Mme Loustaunau présente les nouveaux tarifs et les régimes mis en place par la Région dans le cadre de l'application de la tarification solidaire à la rentrée 2026/2027 (document joint).
Il est rappelé que les familles devront s'inscrire en ligne sur la plateforme de la Région à partir du 24 août 2026 afin de définir leur tranche de tarification. Mme Loustaunau explique aux parents que si les familles ne font pas la saisie, elles seront positionnées au tarif maximal puis cela sera régularisé en janvier 2027, mais sans effet rétroactif.
Il est noté que la mise en place de cette nouvelle tarification va demander un surcoût de travail pour les équipes des lycées qui auront de nombreuses opérations chronophages à réaliser.
Mme Loustaunau informe le CA que l'établissement a reçu 2967 euros pour le fond social, alors qu'il avait demandé 7000 euros. Il reste actuellement 924 euros. Une rallonge a été demandée.

Point 8. Convention Marchés alimentaires

Mme Loustaunau présente la convention (document joint) d'adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés alimentaires de janvier 2027 à décembre 2027. Zone Pyrénées Atlantiques et Landes. Coordination par le lycée Saint-Jean Pied de Port

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour les marchés alimentaires (document joint).

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 45 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 9. Autorisation de recrutement des AED rentrée 2026

M Drappier rappelle que le lycée dispose de 6.5 ETP (Equivalent temps plein) postes d'assistant d'éducation. Les contrats sont à renouveler et d'autres sont à créer au regard du départ de certains assistants d'éducation. Le chef d'établissement doit avoir chaque année l'autorisation de recruter ces personnels. Il y a comme chaque année du turn-over, nous avons commencé à recevoir des candidats. Les parents d'élèves demandent s'il y a beaucoup de candidats. M le Proviseur répond par l'affirmative et ajoute que le lycée recrute essentiellement des étudiants, sur des temps partiels.

Le Conseil d'Administration autorise M Drappier, Chef d'établissement, à recruter les assistants d'éducation en poste au lycée Saint-John Perse (6,5 ETP), à signer leur contrat de travail et à pourvoir à leur remplacement en cas de vacance ou d'absence.
Le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public - Assistants d'éducation

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 51 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 10. Forfait mobilités durables pour les assistants d'éducation

Le Forfait Mobilités Durables est un dispositif qui prévoit la possibilité pour les entreprises de doter les salariés d'un budget allant jusqu'à 300 euros par an et par salarié pour les déplacements domicile-travail.
L'employeur prends alors en charge les frais de déplacements de leurs salariés effectués en vélo, en covoiturage en tant que conducteur ou passager, en transports publics sauf s'il bénéficient déjà du remboursement d'un abonnement de transport en commun ou à l'aide d'autres services de mobilité partagée.

Le conseil d'administration autorise les assistants d'éducation à bénéficier du forfait Mobilités Durables si ceux-ci le demandent et utilisent des moyens de déplacement effectués en vélo, en covoiturage en tant que conducteur ou passager, en transports publics sauf s'il bénéficient déjà du remboursement d'un abonnement de transport en commun ou à l'aide d'autres services de mobilité partagée. **Délibération renouvelable annuellement par tacite reconduction.**

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 50 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 11. Attribution des logements NAS 2026/2027

M Drappier rappelle que l'établissement possède 5 logements. Quatre du côté Chemin Barincou et un au 02 rue Jules Ferry.

Ces logements sont destinés à être occupés en NAS (Nécessité absolue de service). Un pour le proviseur, un proviseur adjoint , un secrétaire général, un occupé par un personnel d'intendance et un par un agent pour la loge.
Le logement de la secrétaire générale est vacant car celle-ci a obtenu une dérogation à l'obligation de loger. M Drappier informe également le conseil d'administration qu'il a demandé aussi une dérogation à l'obligation de loger.
Un projet de rénovation énergétique des logements est prévu mais vient d'être reporté. Il rappelle que le problème de ces logements est leur vétusté mais surtout leur manque d'isolation qui, au-delà de l'inconfort thermique, est source d'une forte humidité à l'origine d'un développement de nombreuses moisissures. Mme Loustaunau précise qu'une première tranche de travaux est prévue à la Toussaint (isolation et VMC).

Le conseil d'administration donne son avis sur les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service, à savoir, le proviseur, la proviseure adjointe, la gestionnaire, l'agent d'accueil et un personnel d'intendance

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 40 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 12. Indemnité DDFPT Suivi Erasmus+

M Drappier explique que la gestion du dispositif Erasmus est assurée pour sa plus grande partie par Mme Desclaux DDFPT. Cette tâche complexe et chronophage peut être rémunérée en utilisant les crédits Erasmus +. L'enveloppe de l'année scolaire permet de dégager l'équivalent d'une à deux IMP. M Drappier propose que cette somme soit attribuée à Mme Desclaux.

Le conseil d'administration donne son accord au versement d'une indemnité (équivalent d'une à deux IMP) à Mme Desclaux DDFPT pour la gestion et le suivi du dispositif Erasmus +

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 49 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Arrivée de M Garcia, représentant de la mairie au conseil d'administration, à 18h45.

Point 13. Règlement intérieur 2026/2027

M Drappier explique que cette année, un changement important est proposé dans le règlement intérieur : l'interdiction du téléphone portable au lycée. Quelques mises à jour mineures réglementaires sont également proposées concernant les procédures disciplinaires. M Drappier présente les modifications proposées (document joints p 3, 12, 13 et 14).
Concernant l'interdiction du téléphone, M le Proviseur précise qu'à ce jour il n'y a pas pour les lycées de texte réglementaire dans le Code de l'Éducation. L'établissement propose une interdiction dans tous les lieux couverts, une tolérance dans la cour de récréation et sous le préau, et de laisser aux professeurs la décision dans les salles de classe, selon les besoins pédagogiques.
Mme Arramburi propose de remplacer dans une phrase « autorisation du professeur » par « autorisation d'un personnel » étant donné par exemple qu'une CPE pourrait-être amenée à donner cette autorisation. La proposition est adoptée.
M Darmaillacq mentionne une erreur dans le tableau des horaires des sonneries. M le Proviseur va corriger.
Mme Stenier demande si un professeur confisquant un téléphone (par exemple un professeur d'EPS dans les installations sportives), est couvert. M le Proviseur répond que non et qu'il faut donc être vigilant à ne pas égarer le téléphone confisqué.
Mme Nunez suggère de faire une fiche de signalement dans Pronote lors de la confiscation d'un téléphone, afin d'informer l'équipe pédagogique et la vie scolaire.

M. le Proviseur soumet à délibération l'approbation du règlement intérieur pour l'année 2026/2027 avec les modifications proposées. Le conseil d'administration délibère et adopte le règlement intérieur (document joint)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 52 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 14. Programme prévisionnel des Projets pédagogiques – Voyages et sorties. 2026/2027

M Drappier présente pour information les projets artistiques et culturels et notamment de voyages proposés pour l'année scolaire 2026/2027 (document joint). Certains des projets bénéficieront du financement par l'intermédiaire du Passculture. Il remercie les professeurs de leur implication et de la diversité des projets mis en œuvre au lycée. Le CA fait le constat d'un grand dynamisme du lycée
Ce programme ne présume en rien d'autres projets ponctuels organisés en cours d'année. Nombreux projets nécessiteront un financement avec la part collective du Passculture. A ce jour nous n'avons aucune information sur le montant qui se a accordé à l'établissement l'an prochain.
Mme Delor précise qu'il n'y a pas assez d'élèves faisant français dans les lycées de Valence (en Espagne il y a une seule langue vivante et les élèves prennent anglais) et de ce fait le projet d'échange avec Valence va être abandonné. Les collègues réfléchissent à un autre projet, en remplacement.
Mme Stenier demande si la sortie d'intégration des classes de seconde va être reconduite. M le Proviseur répond qu'un devis de la forêt des vertiges vient d'arriver au lycée.

M le Proviseur indique par ailleurs qu'une journée d'intégration pour toutes les classes de seconde, à la forêt des vertiges (accrobranche, escape game nature…) est à nouveau prévue à la rentrée prochaine.
.
Le conseil d'administration donne un avis favorable au programme des projets et voyages pédagogiques pour l'année 2026/2027 présenté en PJ

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 48 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 15. Voyage à Chester 2026/2027. Bilan du voyage 2025/2026.

Voyage en Grande Bretagne - Chester

Voyage à Chester organisé par M Boustourre et Mme Lescaut
Après consultation, .
Voyage de 7 jours en Angleterre pour les élèves de première et terminale européenne anglais (58 élèves. 5 accompagnateurs) du 10 au 16 octobre 2026
Ce voyage dans les villes de Manchester/ Chester/ Liverpool a pour thème « la révolution industrielle »,
Le coût s'élève à 545 € maximum par famille pour un élève... ce coût ne tient pas compte d'une éventuelle participation de la région de 1500€, qui fera l'objet d'une demande et devrait, si elle est accordée, diminuer le coût à la charge des familles. De même les élèves avait remporté un prix pour leur victoire à un concours de mathématiques. Ce prix peut être réinvesti pour faire diminuer le coût aux familles.

Le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Chester. 2026 – 545€ / élève - 58 élèves et 5 accompagnateurs.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 41 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Mme Loustaunau présente pour information le bilan financier du voyage à Chester 2025/2026 (document joint). Elle précise que le lycée vient de rembourser 68,75 euros à chaque famille.

Point 16. Prix Sony Labou Tansi

Drappier explique qu'une journée académique spéciale dédiée au prix littéraire Sony Labou Tansi auquel participeront les élèves du lycée avec Mme Meylan (4 classes) et d'autres établissements (Saint-Cricq et Barthou) sera organisée au cours de l'année 2026/2027 Dans ce cadre, une subvention sera demandée et il est nécessaire de faire voter le projet.

.
Le conseil d'administration autorise la participation des élèves au Prix Sony Labou Tansi 2026/2027 et à son organisation.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 47 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 15 . Calendrier des stages en entreprises 2026/2027

Mme Desclaux présente le calendrier des stages pour les BTS et 1ere STMG (séquence d'observation) pour l'année 2026/2027.

Le conseil d'administration donne un avis favorable au calendrier des stages en entreprise pour les BTS et pour la séquence d'observation destinée au 1ere STMG pour l'année 2026/2027 (voir PJ).

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 46 séance N°6 du 25/06/2026
Adopté.

Point 17. Information rentrée 2026

M le Proviseur présente des statistiques sur l'orientation des élèves en fin de seconde et les prévisions d'effectifs en spécialités de 1ere et terminale. Il précise que la situation est conforme aux prévisions sauf en spé SES 1ere car au regard du nombre important de demandes notamment par des élèves nouvellement affectés, un groupe supplémentaire a été ajouté en 1ere (moyens donnés en sus par la DSDEN). Il souligne à nouveau la difficulté à réorienter, et la situation particulière en voie technologique et particulièrement en 1STMG où pour la seconde année consécutive, au regard du nombre de demandes très important, une douzaine d'élèves ne pourra a priori pas avoir de place dans le lycée demandé.
Mme Stenier demande si des places se libèrent dans la classe sportive de première générale. M le Proviseur va étudier la question au regard des affectations récentes.
M Darmaillacq demandent si les groupes de SVT de terminale seront dédoublés. M le Proviseur répond qu'il n'y aura pas de changement par rapport à cette année.

Point 18 Point Parcoursup

M le Proviseur fait le point sur les affectations des élèves en post Bac (suivi de la procédure Parcoursup au 23/06). Actuellement, toutes filières confondues, près de 89% (87% l'an dernier) ont accepté une proposition. 7.7 % n'ont que des vœux en attente. 10 élèves ont abandonné volontairement (ou non ?) la procédure pour un autre choix. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'an dernier.
La filière STMG rencontre toujours un peu plus de difficultés 82% ont accepté une proposition contre 92 % dans la voie générale. Des places devraient se libérer. Parmi les 24 élèves (11 en TG et 13 TSTMG) n'ayant que des vœux en attente, certains ont des propositions en alternance et sont en attente d'un contrat d'apprentissage pour valider la proposition, d'autres ont renoncé à des propositions qui leur avaient été faites et pour les autres (très peu), ils n'avaient fait que des veux très spécifiques (et souvent très peu) avec un niveau scolaire qui n'est pas en adéquation.
Il est à noter que les chiffres sont sensiblement équivalents à ceux de l'an dernier, avec une petite amélioration.
M le Proviseur explique que cette année les élèves devaient classer leurs vœux « en attente », et qu'ensuite, en cas de proposition, tous les vœux au-delà de la proposition ont été supprimés. Mme Castaings ajoute que certains élèves refusent des propositions dans l'espoir d'obtenir un BTS au lycée.

Questions diverses

Question des représentants des personnels enseignants :

1) Pourrait-on faire un point d'étape sur la mise en œuvre de l'EVARS au lycée? Bilan et perspectives, évoqués au dernier CESCE.
Les séances Evars ont été mises en place pour toutes les classes de seconde. 3 professeurs et l'infirmière sont intervenues ainsi qu'une conseillère du planning familial. Perspectives, reprendre la même chose 2nde, pour les 1eres voir les contenus dans les programmes pour proposer aux professeurs qui le souhaitent d'animer des séances pour le classe avec des supports préparés avec l'équipe EVARS. A terme intervenir sur les trois niveaux en augmentant le nombre de professeurs intervenants. Une communication à ce sujet sera effectuée dès la pré-rentrée aux équipes. Mme Dejous espère que davantage de professeurs s'impliqueront, et explique qu'il y a de nombreux aspects à explorer (aspects juridiques….), avec beaucoup de ressources dans éduscol.

2) Quelle suite sera donnée à la proposition, faite au Conseil pédagogique du 10/06, de mettre en place à la rentrée un groupe de réflexion sur les VSST ?
Une suite favorable a été donnée à cette proposition, un groupe sera constitué à la rentrée. Une formation sera également recherchée pour être proposée aux équipes. Mme Dejous précise qu'il y a là aussi de nombreuses ressources clé en main. Mme Loustaunau a suivi mi-juin une formation égalité femme/homme et, selon ses informations, cette formation devrait-être généralisée à tous les personnels.

M Drappier après avoir remercié les membres du conseil d'administration qui quittent le lycée en cette fin d'année, déclare clos le Conseil d'Administration à 19h57

Le secrétaire de séance
M Garret

Le président du conseil d'administration
JC Drappier